

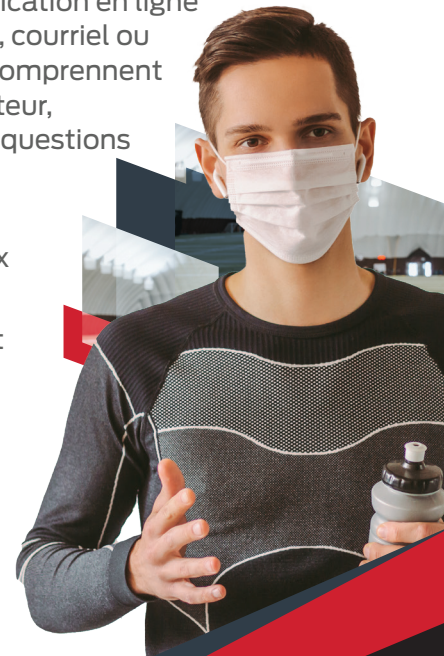
ENCADRER LA REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

CRÉER UN ENVIRONNEMENT VIRTUEL SÉCURITAIRE ET INCLUSIF

Lorsque les participants n'ont pas pratiqué de sport depuis longtemps, le maintien de la communication et la poursuite de l'entraînement (lorsque c'est possible) sont importants. Les séances virtuelles avec les participants peuvent être un outil efficace pour maintenir la communication et poursuivre l'entraînement.

Considérations clés :

- La règle de deux doit toujours être respectée. Un entraîneur et un participant ne doivent jamais être seuls ensemble.
- Pour toute séance où il n'y a qu'un seul participant, la règle de deux nécessite la présence de deux entraîneurs adultes ou d'un entraîneur et un adulte (parent, tuteur, bénévole, administrateur de club).
- Aviser au préalable les parents et tuteurs du contenu et du déroulement des séances virtuelles.
- Interdire l'échange personnel de messages textes et de courriels ou toute communication en ligne individuelle entre l'entraîneur et l'athlète. Toute communication par message texte, courriel ou en ligne devrait être limitée à des messages textes ou des courriels de groupe qui comprennent au moins deux adultes (deux entraîneurs ou un entraîneur et un adulte [parent, tuteur, bénévole, administrateur de club]). Le contenu des messages devrait se limiter aux questions d'entraînement (non sociales) et les parents et tuteurs des athlètes d'âge mineur devraient avoir la possibilité de recevoir ces messages textes et courriels.
- Interdire aux entraîneurs d'initier le contact avec les athlètes sur les médias sociaux (y compris le partage des vidéos ne portant pas sur l'entraînement, etc.).
- Exiger le consentement des parents ou tuteurs avant chaque séance si l'horaire est irrégulier, ou avant la toute première si le calendrier est bien établi.
- S'assurer que tous les bons paramètres de sécurité ont été définis pour les vidéoconférences, notamment les invitations protégées par un mot de passe.
- Les séances d'entraînement virtuelles peuvent être utilisées en combinaison avec les séances en personne (p. ex., en situation de confinement partiel).
- Certains participants pourraient ne pas avoir un accès fiable à la technologie ou une connexion suffisamment rapide pour participer à des séances virtuelles.
- Certains participants pourraient ne pas se sentir à l'aise dans différentes situations en ligne.



coach.ca

Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

ENCADRER LA REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

CRÉER UN ENVIRONNEMENT VIRTUEL SÉCURITAIRE ET INCLUSIF



Conseils pour créer un environnement virtuel sécuritaire et inclusif :

- Mettre l'accent sur la sécurité physique et le bien-être mental de vos participants.
- Diffuser un énoncé clair présentant les normes professionnelles que les entraîneurs sont tenus de respecter pendant les séances virtuelles (p. ex. : celles-ci ne sont pas des occasions d'interaction sociale, elles doivent porter sur l'entraînement).
- Reconnaître tous les participants et faire en sorte qu'ils se sentent bien accueillis.
- S'assurer que tous les participants ont la chance de participer pleinement.
- Utiliser des termes inclusifs et neutres (p. ex., éviter « les gars »).
- Lors des séances virtuelles, les participants devraient être dans un environnement ouvert et observable (c.-à-d., éviter les chambres à coucher).
- Lors des séances virtuelles, les participants devraient être dans un endroit approprié (c.-à-d., éviter les chambres à coucher ou les milieux trop personnels ou non professionnels).
- Enregistrer les séances lorsque c'est possible. Informer les participants que la séance est enregistrée.
- Inviter les parents et tuteurs d'athlètes de moins de seize ans à faire avec eux le bilan hebdomadaire de ces séances virtuelles.

